

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Dix ordres professionnels s'unissent pour saluer l'annonce de l'élargissement de la couverture publique de la psychothérapie

Montréal, le 5 décembre 2017 - Les dix ordres professionnels du domaine de la santé mentale et des relations humaines saluent l'annonce du gouvernement du Québec concernant l'élargissement de la couverture publique de la psychothérapie. En effet, l'investissement récurrent de 35 millions de dollars, annoncé par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, qui permettra le démarrage de ce programme au cours de la prochaine année, est une bonne nouvelle pour les personnes aux prises avec un problème de santé mentale.

Au Québec, près d'une personne sur cinq présentera, à un moment de sa vie, un problème de santé mentale. Pour cette raison, il est crucial que les services soient plus accessibles. Cette annonce témoigne d'une volonté affichée de répondre aux besoins criants en santé mentale et au manque d'accessibilité à ces traitements reconnus. Cette problématique a d'ailleurs souvent été identifiée par les professionnels habilités et les détenteurs de permis de psychothérapeute. En effet, depuis l'entrée en vigueur du projet de loi 21 en 2012, plusieurs professionnels sont en mesure d'offrir les services de psychothérapie, soit les médecins, les psychologues et les professionnels suivants s'ils détiennent un permis de psychothérapeute : conseillers et conseillères d'orientation, criminologues, ergothérapeutes, infirmières et infirmiers, psychoéducateurs et psychoéducatrices, sexologues, travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux.

Les ordres professionnels du domaine de la santé mentale et des relations humaines souhaitent mettre leur expertise au service du déploiement de ce nouveau programme et entendent contribuer à son succès, dans une perspective de protection du public, au bénéfice des Québécois et de leurs proches, qui font face à un problème de santé mentale.

À propos des ordres professionnels du domaine de la santé mentale et des relations humaines

En accord avec leur mission première de protection du public, les dix ordres professionnels du domaine de la santé mentale et des relations humaines se sont donné comme objectif de faire le suivi, dans un esprit de concertation, du projet de loi 21 qui encadre les services professionnels dans ce domaine, dont la psychothérapie.

Liste des cosignataires de ce communiqué :

D^r Charles Bernard - *Collège des médecins du Québec*

Josée Landry, c.o. - *Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec*

Alain Bibeau, erg., M.Sc. - *Ordre des ergothérapeutes du Québec*

Lucie Tremblay, inf., M. Sc., Adm.A., CHE - *Ordre des infirmières et infirmiers du Québec*
Paul-André Gallant, M.P.O., orthophoniste - *Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*
Denis Leclerc, ps.éd. - *Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec*
D^{re} Christine Grou - *Ordre des psychologues du Québec*
Josée Rioux - *Ordre professionnel des criminologues du Québec*
Nathalie Legault, M.A, sexologue - *Ordre professionnel des sexologues du Québec*
Guylaine Ouimette, T.S. - *Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec*

- 30 -

Renseignements :

Dominique Hétu, directrice des communications

Ordre des psychologues du Québec

514 738-1881 ou 1 800 363-2644, p. 235

514 402-1829

dhetu@ordrepsy.qc.ca